

# ABRI POUR HÉRISSON



Le Hérisson commun est une espèce de mammifères omnivores nocturnes. Il habite en général un terrier ou un tronc d'arbre et hiberne dans ce même terrier ou dans un nid qu'il se sera créé avec des feuilles mortes. Il peut se nourrir d'insectes, de vers, d'escargots, de limaces mais aussi de fruits. C'est une espèce protégée en Wallonie car elle est soumise à de nombreuses menaces comme le trafic routier, les modifications de son milieu de vie ou encore l'épandage de pesticides.

## INSTRUCTIONS

La maison est à installer à l'abri du vent, du soleil et de la pluie, par exemple sous une haie, ou un tas de bois et dans un endroit calme où il y a peu de passage. Il faut placer l'entrée de la cabane à l'abri des vents dominants.

**PÉRIODE IDÉALE POUR METTRE L'ABRI :** installer l'abri entre octobre et novembre, c'est-à-dire entre la fin de l'élevage des jeunes et la période d'hibernation.

**QUELLE QUANTITÉ D'ABRIS INSTALLER :** un abri par jardin est suffisant. En effet, les hérissons ont des territoires de plusieurs hectares en général.

**COMMENT PROTÉGER L'ABRI DES PRÉDATEURS :** cette maison est spécialement construite pour protéger les hérissons des prédateurs.

**INFOS COMPLÉMENTAIRES :** vous pouvez recouvrir la cabane de feuilles ou de branchages pour la protéger et l'isoler de la chaleur. Pour protéger les hérissons, évitez d'utiliser des pesticides dans votre jardin et faites attention lorsque vous tondez la pelouse. Avant de tondre les herbes sous la haie ou les zones de votre jardin où l'herbe est plus haute, assurez-vous qu'un hérisson n'y soit pas en train de dormir.

**ENTRETIEN :** il faut nettoyer l'intérieur de la maison à la fin de la période de reproduction (fin septembre - octobre). (Attention aux automnes chauds!).



LIGUE ROYALE  
BELGE POUR LA  
PROTECTION  
DES OISEAUX

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE NOS PRODUITS SUR

[www.protectiondesoiseaux.be](http://www.protectiondesoiseaux.be)



100%  
DES BÉNÉFICES  
VONT À LA  
PROTECTION  
DES OISEAUX